



**RAA
INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°36-2024-002

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2023-12-26-00006 - Arrêté du 26 décembre 2023 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2023-12-26-00006

Arrêté du 26 décembre 2023 portant attribution
de la médaille de bronze de la jeunesse, des
sports et de l'engagement associatif



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du cabinet

ARRÊTÉ du 26 DEC. 2023

**portant attribution de la médaille de bronze
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif**

(promotion du 1^{er} janvier 2024)

**Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 modifié par le décret 2000-543 du 16 juin 2000 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 portant déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014 099-0005 du 9 avril 2014, portant désignation des membres de la commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu l'avis de la commission départementale de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 6 juillet 2023,

Vu les propositions du chef du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports du 6 juillet 2023,

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- Monsieur Jean-Philippe ALEXANDRE, domicilié à Velles,
- Madame Elisabeth AUBARD, domiciliée à Aigurande,

Place de la Victoire des alliés - CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex- 02 54 29 50 00 – www.indre.gouv.fr

- Monsieur Claude BOUZANNE, domicilié au Péchereau,
- Madame Nadine BRETON, née MARTIN, domiciliée au Poinçonnet,
- Madame Martine CASY, née LAGRANGE, domiciliée à Châteauroux,
- Monsieur Alain COSSON, domicilié à Châteauroux,
- Madame Monique DEPIGNY, née BERINGUER, domiciliée à Valençay,
- Monsieur Robert GAUDINAT, domicilié à Sainte Lizaïgne,
- Monsieur Claude HABAULT, domicilié à Vineuil,
- Monsieur Francis LAY, domicilié à Heugnes,
- Monsieur Van NGUYEN, domicilié à Déols,
- Madame Geneviève PRADEAU, née ROSSIGNOL, domiciliée à Aigurande,
- Monsieur Christian RETAILLEAU, domicilié à Saint Maur,
- Madame Nicole RETAILLEAU, née LAPLACE, domiciliée à Saint Maur,
- Madame Sonia YGONNET, née LHUILIER, domiciliée à Mézières en Brenne.

Article 2 : La directrice des services du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.



Thibault LANXADE